# Fiche n° 2
# Amortissement dégressif

## Objectif

Sur le plan fiscal, il est possible d'amortir un bien selon un système dégressif qui consiste à pratiquer des annuités d'amortissement d'importance décroissante.

## Personnes ou situations concernées

Tous les biens amortissables ne sont pas éligibles à l'amortissement dégressif.
Sont exclus (non exhaustif) de l'amortissement dégressif :

- ✓ les biens usagés, les biens dont la durée d'amortissement est inférieure à 3 ans,
- ✓ les immeubles amortis sur une durée supérieure à 15 ans, les véhicules de tourisme,
- ✓ les camionnettes de moins de 2 tonnes de charge utile,
- ✓ les armoires frigorifiques,….

## Procédure

Le choix du mode d'amortissement dégressif se fait l'année d'acquisition du bien.

Cependant les entreprises peuvent différer la fraction d'annuité excédant l'annuité linéaire et se dispenser, sous conditions, de pratiquer l'annuité d'amortissement linéaire.

La comparaison entre les deux méthodes d'amortissement est la suivante :

| | **Linéaire** | | **Dégressif** | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | **Annuel** | **Cumulé** | **Annuel** | **Cumulé** | **Ecart** |
| Année 1 | 40 000 | 40 000 | 80 000 | 80 000 | 40 000 |
| Année 2 | 40 000 | 80 000 | 48 000 | 128 000 | 48 000 |
| Année 3 | 40 000 | 120 000 | 28 800 | 156 800 | 36 800 |
| Année 4 | 40 000 | 160 000 | 21 600 | 178 400 | 18 400 |
| Année 5 | 40 000 | 200 000 | 21 600 | 200 000 | 0 |

L'exploitant pourra dans cet exemple et sur l'année 2, constater un amortissement maximum dégressif de 48 000 francs et un amortissement minimum dégressif de zéro car l'amortissement dégressif de la seule première année (80 000) est égal à l'amortissement linéaire cumulé des années 1 et 2.

Entre ces deux limites, l'exploitant pourra retenir sur ce bien l'amortissement qui lui conviendra le mieux en fonction de sa situation personnelle (n'importe quel montant à l'intérieur de la fourchette).

Il s'agit donc là d'une opportunité qu'il ne faut pas négliger dans une situation de résultats irréguliers.

## Avantages

L'intérêt réside dans la possibilité d'augmenter les amortissements fiscaux les années de fort revenu et de les limiter les années ou les revenus sont à la baisse.

L'amortissement est un outil de lissage de la progressivité de l'impôt sur le revenu et d'optimisation pour les bénéficiaires des dispositifs d'exonération des plus values professionnelles.

## Points de vigilance

L'amortissement dégressif revient à passer en charge des amortissements supplémentaires et donc prendre par avance des amortissements sur les années à venir.

De façon concrète, l'amortissement dégressif modifie le résultat d'exploitation en augmentant les charges (amortissement) au départ, mais en l'allégeant ultérieurement.

## Texte de référence

CGI art 39 A

## Interlocuteur

Cabinet de gestion
Expert comptable